L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 22 JUILLET 1889. 62ème Année

Publiée et Propriétaire, Editeur.

Entered at the Post Office at New Orleans, La a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 22 JUILLET 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
On n'abonne aussi, à la semaine, avec les pay ques.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $2 00
Six mois 1 00
Quatre mois 75

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, sur les lieux, No 248 rue du Camp, coin Delord—Le contenu, installations, etc., d'une pharmacie, comprenant un vaste assortiment de drogues, médecines patentées, articles de fantaisie, ainsi qu'un lot de meubles de ménage, terme non expiré du bail, comptoirs convenants, etc.

Les ouvriers métallurgistes et la liberté commerciale, en France.

RÉFLEXIONS DE M. AMÉDÉE MARTAU, DANS LA "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" DU 29 JUIN.

Il n'est guère de jour où nous lisions dans les journaux le récit des démarches faites par quelques députés auprès des membres du gouvernement, à l'effet de chercher quelles mesures il faut prendre pour venir en aide aux ouvriers de Terre-noire, la Voulte et Bessèges, frappés par la mise en liquidation de la Compagnie.

En ce moment même, de pressantes démarches sont faites aussi, presque quotidiennement, auprès des ministres, pour les mêler de conjurer, dans la limite du possible, pour les deux mille cinq cents ouvriers qu'emploie l'usine Cail, le péril que revêt pour eux la situation actuelle de cette grande et autrefois si prospère maison, qui fut l'une des gloires de la construction mécanique française.

Les ministres répondent aux députés et aux conseillers municipaux qui les interrogent à ce propos, qu'ils ne peuvent rien. Ils disent cela avec quelques métaphores, et ils sentent, en effet, qu'ils sont actuellement sans armes contre ses conséquences désastreuses d'une situation aux dangers de laquelle on n'a pas assez réfléchi lorsqu'on l'a créée.

Il est très certain que ceux-là qui réclament avec le plus d'énergie n'ont pas été les derniers à participer aux mesures qui ont été, en partie, la cause des désastres dont souffrent, à l'heure qu'il est, tant de milliers d'ouvriers auxquels il eût mieux valu, peut-être, conserver leur gagne-pain.

Expliquons-nous :

On a voulu créer la concurrence et l'on en ressentelle les fruits. L'on dit que l'on manque de profits—est à voir,—mais en tout cas l'on commence, dans l'industrie métallurgique et mécanique, à compter les victimes. Ces victimes, ce ne sont pas seulement les capitalistes, ce sont les milliers d'ouvriers que ces capitalistes compulsent, qu'ils faisaient vivre et que la concurrence étrangère ruine tous ensemble.

Si nous ouvrons les documents que nous fournit le ministère des finances sur le commerce de la France pendant les dix années comprises entre 1877 et 1886, que voyons-nous ?

Nous voyons que l'étranger a introduit chez nous, pendant ces dix ans, pour 550 millions de francs de machines et mécaniques, soit, en moyenne, 55 millions par an. Il y en a eu des années, comme en 1883, où cette importation a atteint jusqu'à 93 millions de francs. L'on comprendra bien de quel poids cela a dû peser sur notre propre industrie et sur notre position intérieure.

En regard quelle exportation avons-nous faite ? Pendant ces dix années, nous avons vendu au dehors pour 258 millions de machines et mécaniques, soit pour 25,800,000 francs en moyenne par an. C'est une différence en moins de 242 millions pour cette période de dix ans, au détriment de la construction mécanique française, soit près de 30 millions par an.

Si nous prenons l'année 1888, nous voyons que l'importation a encore été de 43 millions et demi de francs contre une exportation de 31 millions 400,000 francs, ce qui fait encore une différence de 12 millions passés au profit de l'étranger.

L'on conçoit bien, dans ces conditions, que notre industrie de la construction mécanique ait eu à souffrir et que certains établissements plus spécialement frappés par cette concurrence y succombent, et ne réussissent qu'au prix de sacrifices bien douloureux ou de mesures héroïques qui, malgré eux, touchaient aux ouvriers.

Et au profit de qui cela a-t-il eu lieu, en grande partie ? De l'Allemagne, encore et toujours. L'Allemagne nous a envoyé, en certaines années, pour près de 34 millions de francs de ses machines et mécaniques ; heureusement qu'une réaction s'est produite et qu'un affaiblissement a eu lieu. Il n'en est pas moins vrai qu'encore en ce moment il nous vient de ce pays, bon an mal an, pour 12 ou 15 millions de machines et mécaniques.

Comment cela est-il rendu possible ? Par certains abaissements de tarif consentis par les traités de 1881 dont l'Allemagne, entre autres, a bénéficié.

Ainsi, pour certaines machines à filer, les droits ont été abaissés de moitié, de 10 francs à 5 francs par 100 kilogrammes ; pour les machines à tisser, de 6 à 5 francs ; de même pour les machines à papier et pour certaines machines et moteurs agricoles. Pour les pièces de machines en fer forgé, de diverses natures, le tarif a été abaissé de 10 à 9 francs et de 15 à 10 francs.

Qu'on se demande donc pas que, la brèche étant pratiquée, l'étranger y passe. Ce qui étonne, c'est l'étonnement des députés qui, ayant trouvé bon de voter ces tarifs, trouvent déplorables les résultats qu'ils comportent, et s'en vont demander aux ministres d'intervenir avec des remèdes qu'il n'est, en ce moment, au pouvoir de personne d'appliquer.

Ce que nous demandons, nous, c'est que, l'heure venue, on se souvienne. Et l'on se souviendra, car, si l'on n'écoute pas le peuple qui perd son capital, il faudra bien entendre, comme on commence à le faire, l'ouvrier auquel, sous prétexte de liberté du travail et de vie à bon marché, on enlève son travail et son pain.

UNE PAROLE HONNÊTE.—De triste et scandaleux débat qui a marqué l'une des dernières séances de la Chambre des députés de France, il ne faut retenir qu'un incident qui a honorablement tranché sur la lamentable spectacle des partis aux prises dans des accès de fureur et d'injures. C'est la noble et simple déclaration de M. Cassagnac du Parlhiac qui, en vrai gentilhomme de race, gardien fidèle des principes de loyauté, est venu dire, au milieu du déchaînement des passions et des colères :

"Je suis un révisionniste de la République ; je suis un républicain sincère ; je le serai demain, je le suis aujourd'hui ; je le serai demain ; mais je suis républicain à la condition que la République ne me fera pas rougir, républicain, en définitive, et non républicain honteux."

Un applaudissement qui est sorti spontanément de presque tous les bancs a répondu à ces paroles. Et Proudhon a dit : "Le suffrage universel est la liberté" ; qu'elles soient prononcées par un conservateur, un républicain français dans un conflit où le plus élevé et le plus désintéressé a été le plus exposé, c'est bien la tradition chevaleresque de notre pays ; c'est la dignité et la grandeur de ses meilleures traditions. C